



MANIFESTE DE LA NWA

*Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,*

Notre manifeste n'est pas écrit dans l'intention de citer et de passer en revue, pour les juger, toutes les chartes et lois existantes, ainsi que les très nombreux droits et devoirs du citoyen.

Dans le texte qui suit, nous indiquons: qui nous sommes; quelques libertés en péril; notre position par rapport aux institutions de notre pays et aux ministères d'autorité de l'Etat; nos propositions concernant la famille, la nationalité et les étrangers; nos principales orientations en matière d'enseignement et de politique culturelle, économique, environnementale, sociale et de santé; notre conception des relations internationales et de l'aide au développement.

Par définition, un manifeste n'est jamais long. Le nôtre contient essentiellement des lignes directrices et, sur quelques points seulement, des exigences très précises.

Comme d'usage dans ce genre d'écrit politique, notre manifeste ne comprend pas d'estimation budgétaire des mesures proposées.

Ce manifeste inspirera les votes de nos représentants dans les assemblées politiques et la rédaction de nos programmes électoraux.

Bonne lecture!

SOMMAIRE

1. Introduction

- Identité
- Populisme
- Patriotisme et nationalisme
- Alliance des populistes et des nationalistes

2. Quelques libertés fondamentales

- Liberté d'expression
- Liberté religieuse
- Liberté d'association

3. Institutions et ministères d'autorité

- Les institutions du pays
- Sécurité
- Justice
- Armée

4. Famille, citoyens et résidents

- Famille
- Nationalité
- Immigration extra-européenne et regroupement familial

5. Enseignement et culture

- Enseignement
- Culture
- Sport

6. Politique économique

- Économie, écologie, énergie
- Libre entreprise, concurrence et compétitivité, recherche
- À propos du capital
- Echanges commerciaux
- A propos de la monnaie
- Agriculture, sylviculture, pêche
- Finances et fonctions publiques

7. Santé, sécurité sociale, lutte contre la pauvreté

- Santé publique
- Economie et sécurité sociale
- Retraites
- Maladie-invalidité, assistance personnalisée et assurance dépendance
- Chômage
- Lutte contre la pauvreté

8. L'Europe et le reste du monde

- Europe
- Hors d'Europe
- Aide au développement

9. Divers

- Politique du logement
- Bien-être animal
- Repos hebdomadaire

1. Introduction

- Identité

La richesse de l'Europe, c'est la multiplicité de ses foyers de culture. Au cours de la très longue histoire du Vieux Continent, les populations de notre pays ont progressivement développé une identité belge commune, particulièrement depuis 1830, date à partir de laquelle, réunies dans un Etat, la Belgique, elles ont vécu un même destin et formé une Patrie. Incontestablement, ces populations sont différentes. Elles ont chacune une identité distincte et marquée: au sud, wallonne; au centre, bruxelloise; au nord, flamande; à l'est, allemande. Celles-ci ne constituent pas des sous-identités, bien au contraire. Nous, hommes et femmes, qui appartenons à une même patrie, nous partageons des us et coutumes fort semblables, un mode de pensée très proche et les mêmes valeurs essentielles. Nous avons, en héritage commun, les cultures gréco-latine et germanique. Nous nous reconnaissons dans les valeurs de spiritualité, d'humanité et de solidarité de la civilisation chrétienne, ainsi que dans les lumières de la raison et de la science. Nous refusons les idées obscures et les pratiques rétrogrades qui affaiblissent notre identité et nous combattons toute culture, religion, philosophie ou doctrine politique qui n'établit pas que la femme est l'égal de l'homme, qui déclassé certaines catégories humaines, qui appelle à la destruction de nos valeurs et à l'affrontement guerrier contre nos populations et qui ne reconnaît pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

- Populisme

Force est de constater qu'en Wallonie et à Bruxelles, depuis plusieurs décades, un grand nombre de politiciens, qualifiés d'élites et regroupés dans plusieurs partis autoproclamés démocratiques, gouvernent en fonction d'intérêts personnels, de lobbies ou de classes particulières et à l'inverse des aspirations de la population. Les preuves de l'échec des politiques menées par ces prétendues élites sont patentes, ainsi: un chômage très élevé et endémique, une insécurité générale, une immigration incontrôlée et une intégration ratée, une faiblesse insigne de l'enseignement,...

Il s'agit d'échecs indiscutables qui auraient pu être largement évités en menant des politiques radicalement différentes comme dans d'autres pays voisins qui ont réussi là où nos «élites» et leurs partis prétendent « populaires » ont lamentablement échoué. Compte tenu de l'espacement des scrutins électoraux et de l'emprise des partis de pouvoir sur les médias, le seul moyen de réagir rapidement à disposition des citoyens est d'exiger, à tous les niveaux de pouvoir, l'instauration du référendum d'initiative populaire à pouvoir décisionnel.

Une démocratie véritable reposera nécessairement sur le système de la représentation proportionnelle, seule manière pour les gouvernants d'entendre la diversité d'opinion de la population et pour le régime d'évoluer en permettant le renouvellement régulier et harmonieux des formations politiques.

Le populisme est un mouvement politique qui s'adresse directement au peuple. Ce mouvement est animé par des hommes et des femmes issus directement du peuple et qui, avant de passer à l'action politique, n'appartenaient à aucun réseau «traditionnel», à aucun parti en place ou qui les ont quittés en raison du mépris que ces formations éprouvent pour la volonté populaire et à cause du népotisme et du clientélisme qu'elles affichent.

Le populisme, c'est la spontanéité populaire, enracinée dans la réalité quotidienne, mise en œuvre dans le cadre de la réflexion et de l'action politique.

Seul un populisme offensif est de nature à répondre aux dérives et aux dangers qui dégradent l'identité et les valeurs de nos compatriotes et qui détériorent leur bien-être.

- **Patriotisme et nationalisme**

Le sort des nations est librement déterminé par les populations, qui peuvent en modifier leurs structures et leur géographie politique.

L'Etat-Nation constitue l'organisation politique de référence. Mais, dans son organisation, l'Etat moderne doit tenir compte des aspirations particulières des populations et de leurs spécificités régionales, en premier lieu sur le plan culturel.

L'Etat pourra s'associer avec d'autres Etats pour mieux réaliser des objectifs communs, tout en s'organisant pour défendre les intérêts de ses nationaux et en se réservant les matières essentielles à sa pérennité et à son développement, ainsi que le droit de rompre les accords et traités dans lesquels il s'est engagé et de quitter les institutions internationales dont il fait partie.

En Belgique francophone, les nationalistes de droite défendent loyalement, avec conviction et de manière désintéressée, les intérêts de leur peuple. Ils réagissent lorsque l'Etat-Nation abandonne des responsabilités essentielles. Ils luttent contre les influences étrangères quand elles sont néfastes, l'immigration de peuplement et les communautarismes importés diviseurs.

Les nationalistes de droite sont légitimistes et veulent un Etat fort.

Ils veulent que l'appareil de l'Etat soit neutre et performant. Ils veulent avant tout que le peuple se réapproprie l'Etat. Ils sont convaincus que le monde politique, les syndicats politisés, l'administration et les médias (en particulier, francophones) constituent des féodalités qui ne fonctionnent pratiquement plus que sur base de leurs propres règles internes, échappant ainsi à tout réel contrôle de la population.

Les nationalistes de «droite nationale» sont radicaux dans le sens où leur programme ne souffre aucun compromis sur l'essentiel, c'est-à-dire sur les valeurs. Ils sont identitaires parce qu'ils sont enracinés biologiquement et culturellement. Ils sont «solidaristes» car ils veulent une patrie solidaire et non antagoniste (solidarité entre classes plutôt que lutte des classes).

A propos des nationalistes, il est courant de lire ou d'entendre qu'ils veulent faire la synthèse de la droite et de la gauche. Il ne faut pas comprendre, par là, qu'ils cherchent à dégager une troisième voie, une direction moyenne, un compromis.

Mais, il s'agit pour eux de prendre en compte ce qu'il peut y avoir d'efficace dans chaque système ou de juste dans chaque point de vue, de l'extraire du champ politique de primat actuel de l'idéologie égalitaire, complètement relativiste, et de l'inscrire dans le cadre du droit naturel, de leurs valeurs et des références à la civilisation européenne. De cette manière, les nationalistes proposent à nos contemporains de dépasser la condition d'assujettis à des régimes et à des systèmes épars et changeants.

Dans le cadre de cette synthèse et de ce dépassement, prétendre que les nationalistes ne sont «ni de droite ni de gauche» n'a aucun sens puisque leur démarche d'emprunts à droite et à gauche vise à réaliser des objectifs identitaires, de liberté et de solidarité qui relèvent manifestement de valeurs classiquement attribuées à droite.

- **Alliance des populistes et des nationalistes**

Les populistes sont, par affinité, les alliés naturels des nationalistes parce que ceux-ci sont complètement identifiés à leur peuple et qu'ils font la même analyse et les mêmes constats par rapport à notre société et son évolution.

Ajoutons qu'il n'y a aucune incompatibilité ou contradiction entre le populisme et le nationalisme. Il est parfaitement possible et même logique de se revendiquer des deux courants.

C'est dans cette logique et dans un même esprit patriotique que les populistes et les nationalistes se sont alliés au sein du Front National.

Ensemble, au sein d'une même formation politique rénovée, populistes et nationalistes proposent aux électeurs d'indiquer, en votant pour leurs candidats, leur volonté de changement.

Ce vote, qualifié de «protestataire» par les partis traditionnels autoproclamés démocratiques, est en fait un vote d'influence. En effet, s'il n'existait pas, les dirigeants politiques continueraient à gouverner à l'inverse des intérêts de la population.

L'expérience des pays voisins, en limitant simplement notre observation aux scrutins de 2007 (Suisse, Danemark, France), montre que l'existence de partis populistes et nationalistes forts et importants est de nature à influencer la politique, soit qu'ils exercent directement cette influence, soit que d'autres partis récupèrent leurs programmes pour assurer leur succès.

2. Quelques libertés fondamentales

- Liberté d'expression

En Wallonie et à Bruxelles, la liberté d'expression et d'information est gravement compromise par:

1) un régime de subventions à la presse écrite qui lie les éditeurs et les journalistes aux politiciens en place. Nous exigeons la suppression de ce régime;

2) l'existence d'organes de radiotélévision directement ou indirectement dans les mains des pouvoirs publics. Nous supprimerons ou privatiserons ces organismes;

3) l'exercice d'un chantage perpétuel des pouvoirs publics sur les organismes de radiotélévision par le biais de décisions politiques concernant les attributions de fréquences et de canaux. Nous organiserons la dépolitisation de cette autorité en la soumettant à un jury de citoyens.

La liberté d'expression est aussi gravement compromise par des dispositions légales, des structures administratives et certaines subventions.

En premier la Loi Moureaux: nous considérons que l'arsenal juridique classique a toujours été suffisant pour réprimer les atteintes à l'honneur ou les insultes graves. Cette loi, sous prétexte de lutte contre le racisme et la xénophobie, est conçue et utilisée par les partis traditionnels comme bras armé judiciaire dans leur combat contre les formations politiques qui les dérangent. Nous nous prononçons clairement pour l'abrogation de la loi.

Deuxièmement, nous constatons que le Centre pour l'égalité des chances, organisme fédéral fondé pour aider les personnes victimes de discrimination, s'est transformé, grâce à son privilège judiciaire, en officine de soutien aux communautarismes importés de toutes espèces et de défense de l'islam. En conséquence, nous exigeons sa dissolution.

Troisièmement, il est maintenant très clair que des associations qui prétendent lutter contre le racisme et la xénophobie, ainsi le MRAX, sont engagées dans la promotion d'un communautarisme destructeur du lien social. Sous diverses apparences et sous prétexte de démocratie, ces associations participent au combat mené par les partis traditionnels en vue d'empêcher les partis populistes et nationalistes de s'exprimer en toute liberté sur des sujets majeurs comme l'immigration. Nous considérons que, par le biais des subventions accordées à ces associations, les partis traditionnels détournent le financement public dans le but de museler une sensibilité politique dangereuse pour eux-mêmes. Nous exigeons qu'il soit mis fin à ce financement.

- Liberté religieuse

Nous considérons que la religion et les convictions philosophiques relèvent principalement de la vie privée. Cependant, nous acceptons le système en vigueur dans notre pays qui organise la subvention des cultes et de la laïcité, ainsi que la prise en charge par les pouvoirs publics des traitements de leurs ministres et conseillers.

Pour mémoire, ce régime provient de l'équilibre trouvé, il y a plus de deux siècles, entre l'Eglise catholique et l'Etat qui ont conclu un traité (Concordat) inscrit dans notre histoire, ainsi que d'avantages accordés par l'Etat, en diverses occasions, aux protestants, aux anglicans, aux israélites et à la laïcité organisée. Nous respectons ce régime.

Par contre, nous estimons qu'il convient de revenir, dans les plus brefs délais, sur le financement par les deniers publics du culte musulman et sur l'organisation de l'enseignement de l'islam dans les écoles officielles. En effet, le Coran est truffé d'enseignements outrageusement sexistes, scandaleusement inégalitaires et guerriers. Ces enseignements inadmissibles sont confortés, lorsqu'ils sont comparés à des citations traitant plus humainement des mêmes sujets, par un précepte de portée générale qui impose aux musulmans de suivre l'interprétation la plus dure.

Notre résolution de revenir sur le financement de l'islam est d'autant plus ferme que la réciprocité en faveur des autres cultes n'existe pas en terre d'islam et que, plus radicalement, dans la plupart des Etats où l'islam est dominant, il n'y a aucune liberté d'afficher et de pratiquer d'autres religions que l'islam.

Afin de préserver le caractère laïc du mariage civil, nous exigeons l'abolition immédiate des dispositions légales et administratives qui imposent de ne pas célébrer en Belgique le mariage d'une personne étrangère qui n'est pas autorisée à convoler pour l'un ou l'autre motif religieux indiqué dans le certificat de coutume qu'elle est tenue de présenter au bourgmestre ou à l'officier d'état civil.

Dans le même esprit de laïcité et en application de la législation, nous exigeons que la mention «répudiée» disparaisse effectivement de tous nos documents administratifs et que les victimes de cette lamentable inscription soient traitées comme femmes séparées ou divorcées, selon les circonstances.

La religion et les convictions philosophiques relevant principalement de la vie privée, nous considérons que les signes ostentatoires d'appartenance à une religion, à une secte ou à un courant philosophique doivent être interdits dans la fonction publique au sens large, dans les milieux scolaires et universitaires. Cette interdiction ne vise par les ministres des cultes, les religieux et personnes assimilées.

Liberté de religion et liberté d'expression sont intimement liées ; les uns ont loisir de pratiquer et de prêcher leur religion, les autres de la critiquer et de s'en moquer.

- **Liberté d'association**

La liberté d'association, comme la liberté d'expression, sont des libertés fondamentales inscrites dans la constitution. Nous considérons qu'elle ne souffre aucune exception.

La liberté syndicale relève de la liberté d'association et nous estimons que les conditions de reconnaissance de nouveaux syndicats doivent être grandement assouplies afin d'assurer une meilleure représentation des travailleurs et mettre fin au monopole des syndicats traditionnels politisés.

Droit de grève : ce droit ne peut être limité que par la nécessité de maintenir en activité des services qui ne peuvent pas souffrir d'interruption (sécurité publique, services d'incendie, protection civile, santé, minimum de transport,...) et d'assurer les fournitures essentielles (ravitaillement alimentaire et énergétique,...) afin que la population ne soit pas prise en otage pour la défense de quelques intérêts particuliers.

En tout état de cause, les autorités publiques doivent également s'organiser pour faire respecter le droit des salariés de ne pas faire grève en recourant à la force publique si nécessaire. Le droit de grève ne s'exercera qu'en ultime recours, après épuisement de toutes les modalités de dialogue et dans le strict respect des procédures de préavis. En outre, dans un contexte de concurrence économique impitoyable et dans l'espoir d'améliorer la communication entre partenaires sociaux et l'information du public, nous prôtons le développement de modes de protestation et de revendication moins radicaux et paralysants, ainsi: le port d'insignes et de brassards, le débat social public contradictoire télévisé.

Si la liberté d'association doit être garantie, nous dénonçons le fait que les syndicats belges soient exemptés de toute personnalité juridique alors qu'ils gèrent, sans le moindre contrôle officiel, de très importants fonds publics destinés au paiement des allocations de chômage. (Il s'agit d'une particularité belge, extrêmement rare dans le monde syndical.)

De plus, comme dans de nombreux Etats démocratiques, nous estimons qu'ils doivent pouvoir répondre civilement devant les tribunaux des atteintes aux personnes physiques et des destructions diverses causées par leurs adhérents à l'occasion de manifestations et d'actions qu'ils encadrent.

3. Institutions et ministères d'autorités

- Les institutions du pays

En vue de renforcer la démocratie et de rendre le pouvoir au peuple, notre première exigence est l'instauration du referendum et de la consultation d'initiative populaire et à caractère décisionnel, à tous les niveaux de pouvoir. Dans le même esprit, nous prôtons l'élection directe du Bourgmestre. D'un côté, le développement du pouvoir régional et de la Communauté et, de l'autre côté, une vie communale active et bien organisée doivent logiquement entraîner la suppression des provinces comme entités politiques. Notre loyauté fédérale a toujours été sans faille. Le souci de la pérennité de l'essentiel de nos institutions et de leur nouvelle efficacité nous impose d'accepter et de proposer une réforme fondamentale de celles-ci. Comme proposé par nos députés wallons et communautaires depuis plusieurs années, nous nous prononçons pour la fusion Communauté française – Régions ; les régions wallonne et bruxelloise doivent recevoir les compétences de la Communauté française sur leur territoire. Nous acceptons sans crainte de nouvelles et importantes compétences et responsabilités pour la Région. Bruxelles, doit constituer une région quasiment à part entière. Son statut de capitale fédérale et européenne impose au pouvoir fédéral:

- d'une part, de l'aider efficacement;
- d'autre part, d'exercer un contrôle législatif et exécutif (notamment de police) afin que les intérêts régionaux et des réflexes électoralistes ne l'emportent pas sur les devoirs de capitale;
- Communauté germanophone: ses compétences peuvent être élargies en accord avec la Région wallonne.

Pour dépolitiser les administrations publiques de tous genres et de tous niveaux, nous renforcerons les règles qui permettent de procéder à des recrutements et des promotions objectifs. Nous remplacerons divers organismes administratifs de haute direction par des jurys recrutés sur une base générale (comme les jurys des cours d'assises) ou spécialisée (matières très techniques).

- Sécurité

Jusqu'à établissement d'un haut niveau de sécurité, nous estimons qu'il est indispensable d'augmenter les effectifs policiers (agents et collaborateurs administratifs) afin de renforcer la présence des forces de l'ordre sur le terrain (quartiers, transports en commun, écoles,...) et de rétablir le respect de la loi dans les zones de non-droit qui sont de plus en plus nombreuses. Il convient également de décharger les policiers des tâches administratives en les confiant à des collaborateurs administratifs et de développer la construction de logements pour policiers là où les loyers sont trop onéreux par rapport à leurs rémunérations.

Au sein de l'appareil policier renforcé, il est urgent d'augmenter sensiblement les effectifs consacrés à la lutte contre les trafics d'êtres humains, la drogue, les mafias, les bandes, la criminalité en col blanc et informatique, ainsi que contre l'économie souterraine.

Il ne suffit pas d'augmenter l'effectif policier, il convient également de renforcer l'armement des agents et les moyens matériels mis à leur disposition, ainsi que les systèmes techniques de surveillance des lieux publics.

Dans l'exercice de leur fonction, les policiers impliqués dans des échanges violents bénéficieront d'une présomption de légitime défense.

Il convient également de mettre immédiatement en chantier de nouveaux établissements pénitentiaires afin d'augmenter de 50% la capacité carcérale, en partenariat financier avec le privé pour gagner du temps et en ayant soin de recruter et de former des agents pénitentiaires en nombre suffisant.

Corrélativement, un effort de la même importance devra être accompli en matière de centres fermés pour jeunes.

L'objectif poursuivi est de ne plus admettre la non-incarcération de délinquants dangereux par manque de locaux et de moyens, situation qui décourage magistrats et policiers et qui alimente la méfiance des citoyens et le discrédit des autorités. Cet important programme permettra de remédier à la surpopulation dans les établissements pénitentiaires et d'améliorer la vie carcérale.

Les autorités publiques encourageront les particuliers et les entreprises à investir dans le matériel de protection et de surveillance au moyen d'incitants fiscaux divers. La charge fiscale et sociale des employeurs de personnel de sécurité sera réduite.

Les autorités publiques n'hésiteront pas à encourager la création et le fonctionnement de «réseaux d'information de quartier» (groupements d'habitants qui s'organisent pour surveiller leur quartier en liaison avec la police).

- ***Justice***

L'arriéré judiciaire confine au déni de justice. Nous remplirons les cadres judiciaires, les augmenterons là où c'est nécessaire et les diminuerons là où ils apparaîtront trop nombreux. Nous améliorerons les moyens matériels mis à la disposition des magistrats et du personnel judiciaire.

L'instauration du Conseil supérieur n'a pas freiné la politisation de la magistrature, au contraire. Il sera supprimé. Les magistrats du siège seront nommés par des jurys désignés pour cinq ans.

La fonction de juge exigeant un bon niveau d'expérience humaine et judiciaire, les candidats à une nomination de magistrats du siège devront avoir quinze années d'ancienneté comme avocat.

Les magistrats devront signaler leur appartenance à des associations belges ou étrangères dont les membres ou sympathisants ne s'affichent pas en public.

L'institution du jury populaire sera maintenue. Un appel des décisions des cours d'assises sera organisé devant une juridiction comprenant un jury populaire. Les délits de presse et politiques seront à nouveau, sans exception et effectivement, confiés à la cour d'assises. Nous réformerons la procédure pénale de manière que les flagrants délits puissent être jugés rapidement.

L'âge de la majorité pénale sera abaissé à 15 ans. En dessous et à partir de 12 ans, le juge de la jeunesse pourra prononcer des peines. Exemples: des interdictions appropriées, des travaux d'intérêt général,...

Détention préventive : les prisons regorgent de détenus qui, en cas de condamnation, bénéficieront de la suspension du prononcé, du sursis ou d'une peine de travaux d'intérêts généraux. L'enfermement en maison d'arrêt sera réservé aux individus vraiment dangereux. Les personnes, qui doivent être isolées uniquement pour les besoins de l'instruction, seront placées dans des maisons où les moyens de communication seront contrôlés. Elles s'engageront à ne pas fuir. Contrevenir à cet engagement constituera une infraction pénale punie d'emprisonnement et, évidemment, entraînera recherche, capture et détention préventive immédiate.

Nous enrayerons la pratique de lenteur systématique dans l'instruction des affaires pénales impliquant des personnalités politiques et des hommes d'affaires importants en prenant des dispositions en matière de procédure et en renforçant le personnel d'enquête.

Nous abolirons le privilège de juridiction des magistrats, des gouverneurs de province et des officiers généraux.

Nous abolirons la loi qui organise la majoration des indemnités de procédure. En effet, nous considérons que ce nouveau système rendra encore plus onéreux le service de la justice pour les personnes à revenus modestes qui ne peuvent pas bénéficier du pro deo, ainsi que pour les petites sociétés et les associations.

Peine de mort: cette question a toujours été traitée loin du peuple; nous proposons qu'elle soit réexaminée et soumise à referendum.

Légitime défense: nous prônons l'élargissement de sa définition de telle manière qu'elle s'applique également en cas de protection des biens de la personne.

- Armée

L'expérience des conflits et l'évolution de la stratégie et des systèmes d'armement imposent qu'une partie importante de notre armée soit intégrée dans une puissante alliance militaire. Idéalement, il devrait s'agir d'une force européenne, apte à assurer seule la défense des territoires des Etats de l'Union.

La participation à une alliance militaire permet, par la mise en commun des moyens, de se renforcer et d'assurer une sécurité militaire plus efficace. Mais, cette collectivisation de l'effort de défense ne peut en aucun cas justifier, de notre part, un sous-armement, un défaut d'effectifs et d'entraînement, ainsi que la transformation de la force armée en troupes de boy-scouts. Les forces consacrées à la sécurité intérieure seront entraînées et équipées pour la lutte antiterroriste, le renfort policier en cas de crise grave du maintien de l'ordre (demandes de gouverneurs, de bourgmestres,..), ainsi que préparées au combat de rue.

L'armée de métier sera organisée de telle sorte qu'elle constitue un passage obligé pour des jeunes éléments désirant servir dans la fonction publique. De la même manière, les militaires en fin d'engagement professionnel pourront être reconvertis dans divers organismes publics. Nous instaurerons une Formation Nationale obligatoire des jeunes gens et des jeunes filles d'une durée de six semaines, organisée par l'armée en vue de leur donner, dans un cadre de mixité sociale, la formation militaire et civique de base.

Nous créerons des unités militaires spéciales dans lesquelles des jeunes volontaires pourront servir pour des périodes inférieures aux engagements professionnels et d'autres jeunes, absolument désireux de s'amender, pourront servir en remplacement de diverses condamnations judiciaires.

4. Famille, citoyens et résidents

- Famille

La famille (père, mère, enfants) est la cellule de base de la société. Les pouvoirs publics se doivent de la reconnaître et de la soutenir, de même qu'ils assisteront les parents et les enfants victimes des séparations et des mésaventures parentales.

Nous dénonçons la polygamie de fait et de droit qui s'installe dans notre société.

Celle-ci doit être poursuivie strictement et pénalement.

Nous instaurerons la répression pénale des mariages forcés et faciliterons leur annulation, en même temps que nous organiserons l'écoute (un numéro national d'appel téléphonique SOS,...) et le refuge des victimes mariées ou menacées.

En commençant par le mariage, la famille est constamment dévalorisée par les pouvoirs publics qui n'arrêtent pas de célébrer et d'y assimiler d'autres états de vie, sans doute respectables, mais sans utilité démographique. A ce titre, il est contre-indiqué que les pouvoirs publics fassent l'éloge, la promotion et la publicité de ces états, introduisant, par là, dans l'esprit du citoyen, le doute sur le caractère naturel et civique de l'union hétérosexuelle, de l'œuvre de procréation et d'éducation.

Jusqu'à nouvel ordre, c'est la femme qui met au monde les enfants et qui les allaite. C'est pourquoi, nous considérons que, contrairement aux formations politiques qui confondent les genres, il n'y a pas lieu d'allonger la durée du congé paternel accordé au moment de la naissance qui nous semble suffisante.

Par contre, nous réformerons le système de congé maternel. En effet, nous assistons à la généralisation d'une première maternité de plus en plus retardée.

Ce comportement, qui est le plus souvent justifié par le désir de perturber le moins possible la carrière professionnelle de la femme, est détestable sur le plan démographique, en même temps qu'il n'est pas recommandable sur le plan médical.

Aussi, nous introduirons pour les jeunes femmes de 20 à 35 ans, engagées dans la vie professionnelle, un régime (à charge des pouvoirs publics et/ou de la sécurité sociale, avec prolongement de l'assurance maladie-invalidité et des droits à la retraite) de maintien de 80% de leur rémunération (avec plafond de 2.000 € nets) durant un congé maternel de 18 mois, ainsi que des garanties de reprise de leur carrière professionnelle ou d'aide très importante à leur reconversion. Pour les autres femmes, le régime de congé de maternité en vigueur sera maintenu et amélioré.

Les allocations familiales seront augmentées. Elles seront supprimées pour les enfants vivant à l'étranger, à l'exception de ceux qui effectuent des séjours de longue durée consacrés à des stages et à des études.

Les pouvoirs publics encourageront vigoureusement le développement des crèches, ainsi que les formules d'accueil et de garde jusqu'à ce que l'offre rejoigne très rapidement la demande. Les déductions fiscales pour enfants à charge seront augmentées. L'achat, la construction, la transformation de maisons et d'appartements de trois chambres et plus seront encouragés par des réductions du droit d'enregistrement, de la TVA et des diverses autres taxes immobilières.

- **Nationalité**

La nationalité belge doit découler principalement de la filiation. Pour le reste, il y a lieu d'abolir son acquisition automatique. En conséquence, son acquisition fera toujours l'objet, selon la situation parentale, le lieu de naissance, la résidence ou le désir de devenir belge, de formalités d'option judiciaire ou de naturalisation parlementaire.

La nationalité belge ne sera accordée que si la personne qui la demande satisfait à des conditions d'ancienneté de résidence et à des tests de connaissance de l'une de nos trois langues nationales, de nos mœurs et coutumes. Des mesures temporaires de contrôle d'intégration, qui pourront conduire à l'annulation de l'option ou de la naturalisation, seront imposées.

Les citoyens belges jouissant d'une double nationalité seront appelés à choisir l'une ou l'autre. A défaut de choix, les tribunaux leur appliqueront les lois belges en matière d'état civil et de législation de la famille.

- **Immigration extra-européenne et regroupement familial**

A partir de 1974, la loi belge est conçue et libellée en vue d'arrêter l'immigration. Mais, les autorités détournent la législation de trois manières, en:

- 1) élargissant pour toutes sortes de raisons le droit d'asile;
- 2) régularisant massivement les illégaux;
- 3) refusant de limiter strictement le regroupement familial.

Contrairement au souhait du patronat qui réclame une large ouverture des frontières en vue de disposer d'une main d'œuvre à bon marché et abondante, un pays comme le nôtre, qui compte plusieurs centaines de milliers de chômeurs peu qualifiés professionnellement n'a, en principe, pas besoin de travailleurs non qualifiés provenant de pays lointains. C'est, pour cette raison et parce que nous estimons que la matière relève du plus haut intérêt national, que nous refusons que notre pays délègue aux autorités de l'Union européenne ses responsabilités et son droit de décider en matière d'immigration.

La Belgique veillera cependant à coopérer activement aux programmes mis au point par l'Union pour surveiller ses frontières les plus sensibles et agira pour que tous les Etats-membres contribuent obligatoirement au soutien de ces programmes.

Nous augmenterons le personnel administratif et judiciaire et nous réformerons la procédure de telle manière que les candidats à l'asile soient fixés sur leur sort en quelques semaines.

Dans cette matière, nous préconisons la mise au point d'accords internationaux qui organiseraient l'asile et le refuge dans les pays les plus proches du pays d'origine du demandeur. Enfin, il convient de réserver le statut d'asile à de vrais réfugiés et de pourchasser une série d'abus comme celui, constaté assez fréquemment, qui consiste de la part de pseudo-réfugiés à retourner régulièrement en vacances dans leurs pays d'origine.

Nous renforcerons les effectifs administratifs et policiers affectés à la recherche et à l'expulsion des illégaux.

Nous continuerons à nous opposer avec fermeté aux opérations de régularisation.

Le regroupement familial, qui dégénère en immigration de peuplement, sera strictement réglementé. Compte tenu de l'absence de services d'état civil dans de nombreux pays, de leur désorganisation dans de nombreux endroits et de très nombreuses fraudes, nous généraliserons l'utilisation des tests ADN pour établir les liens familiaux.

En nous inspirant de nombreuses législations étrangères (danoises et autres), nous imposerons les mêmes tests de connaissance de l'une de nos trois langues nationales, de nos mœurs et coutumes, que ceux que nous prévoyons en cas de naturalisation. Nous imposerons également la production, de la part de la personne accueillante, de garantie de revenus autres que ceux de soutien social.

Des mesures temporaires de contrôle d'intégration pourront conduire à l'annulation de la décision d'accueil.

Ces règles s'imposent d'autant plus que l'immigration est poussée par le PS, parti régulièrement dominant en Belgique francophone, qui y voit le moyen le plus efficace de renouveler sa clientèle et sa force électorale. Comme gage de participation au pouvoir, cette immigration clientéliste et laxiste est acceptée et même prônée par les autres partis traditionnels, soucieux de plaire à leur partenaire socialiste et de se partager une partie de ce nouvel électorat quand il abandonnera le PS.

Les autorités veilleront à dépister, annuler et sanctionner très sévèrement les mariages blancs.

A Bruxelles et en Wallonie, l'échec de la politique d'intégration des immigrés est patent. Il a conduit à un communautarisme que les autorités n'empêchent pas et, récemment, à diverses et nouvelles revendications comme celle de la reconnaissance et de l'emploi de l'arabe comme nouvelle langue officielle au même titre que le français, le néerlandais et l'allemand. Il s'agit d'une déviation absolument inadmissible que nous réprouvons.

Nous condamnons également une série de pratiques découlant de la charia comme la conclusion sur notre territoire de contrats de mariages polygames.

Droit de vote accordé aux résidents étrangers ressortissants de pays hors Union européenne: nous estimons qu'il convient de revenir sur cette législation.

5. Enseignement et culture

- Enseignement

En Belgique francophone, les principes que nous défendons en matière d'enseignement s'inscrivent dans le cadre fondamental de la liberté constitutionnelle du libre choix de l'école par les parents. Celui-ci impose que les pouvoirs publics, pour que ce choix existe, organisent leur propre enseignement et subventionnent l'enseignement libre au sens large. Celui-ci doit être respecté dans ses spécificités.

La faiblesse des résultats de l'enseignement en Communauté française est patente et établie par des enquêtes internationales. Il s'agit là d'un des principaux échecs de la politique menée par les partis traditionnels. En conséquence, les pouvoirs publics arrêteront d'accabler les écoles et les enseignants de réglementations, de programmes et de méthodes propres à brider et démotiver les pédagogues et à encourager l'indiscipline et la paresse intellectuelle dans la population scolaire. Le contrôle que l'autorité publique doit exercer sur la pédagogie se limitera à vérifier ses résultats, à savoir : selon le stade des études, le niveau atteint par les élèves et les étudiants dans des matières limitées et fondamentales. Il s'agit là d'un régime de très large liberté pédagogique complètement différent du système dirigiste actuel. A l'exemple des pays les plus performants, les élèves bénéficieront d'un enseignement en tronc commun jusqu'à l'âge de 15 ans et de manuels scolaires simples et bien conçus. Les jeunes vivant dans les milieux défavorisés rencontrent de plus grandes difficultés dans leur scolarité.

En conséquence, la Communauté française a développé un très important programme de discriminations positives en augmentant les cadres pédagogiques et les moyens matériels mis à la disposition des établissements d'enseignement situés dans les quartiers et les zones où résident ces jeunes. Malheureusement, ce programme ne porte pas les fruits attendus comme d'autres expériences semblables menées à l'étranger. En conséquence, il convient de revoir cette politique en prévoyant un système plus contraignant pour les élèves qui font manifestement preuve de désintérêt et d'indiscipline.

Les pouvoirs publics soutiendront également les initiatives, associations et programmes qui visent à aider les jeunes en difficulté dans leur scolarité, en même temps qu'ils amélioreront très sensiblement les systèmes actuels de bourses d'études.

Nous accordons la plus haute importance à l'enseignement et à la pratique du néerlandais et des langues étrangères ; nous développerons très largement les programmes d'immersion, les stages d'étudiants à l'étranger et les échanges d'enseignants. Nous adapterons en conséquence les conditions d'attribution et de reconnaissance des diplômes.

Les autorités s'attacheront à développer et à promouvoir les études scientifiques et mathématiques en n'hésitant pas à soutenir et récompenser financièrement les étudiants qui suivront cette voie.

En dehors des programmes d'échanges d'étudiants par définition réciproques et financés, pour des raisons budgétaires évidentes, il est impossible d'accueillir un trop grand nombre d'étudiants étrangers dans nos établissements d'enseignement. Aussi, soutenons-nous nos autorités quand elles s'appliquent à limiter raisonnablement leur nombre et s'efforcent de modifier dans ce sens les règles européennes en la matière.

L'usage de faux diplômes se répand, même au plus haut niveau comme l'actualité récente le démontre. Dans le cadre des dispositions pénales qui réprime le faux, nous proposons l'instauration d'une présomption de dommage moral en faveur des établissements d'enseignement et des diplômés lésés.

Nous veillerons à mettre un terme à la politisation partisane de divers programmes et activités scolaires.

- **Culture**

En Communauté française, les beaux-arts, le théâtre, la musique, la danse, la production cinématographique, la littérature et les musées sont insuffisamment soutenus en raison du financement d'une foule d'organismes pseudo-culturels qui sont, en réalité, des officines de propagande à la dévotion des partis politiques (en premier lieu le PS), des syndicats et des mutuelles. Ces organisations, consacrées en fait à l'entretien de structures clientélistes, sont généralement déguisées en associations culturelles ou de formation permanente.

Un important nettoyage dans ces organisations parasites et la privatisation de la RTBF (voir Liberté d'expression) entraîneront l'économie de très importants budgets. Celle-ci permettra aux pouvoirs publics de créer, d'entretenir et de subventionner dignement les institutions culturelles de renom et l'enseignement artistique, ainsi qu'encourager la production cinématographique.

Exception culturelle: consulter dans le chapitre «politique économique» la section «échanges commerciaux».

En Belgique francophone, en matière de littérature, de théâtre et de cinéma les pouvoirs publics n'assisteront que les organismes et les productions de langue française. Ils n'oublieront pas d'encourager et de subventionner l'enseignement des dialectes wallons et bruxellois et la vie culturelle qui leur est attachée.

- **Sport**

Jeunesse: les déficiences physiques et sportives des jeunes belges francophones sont patentes. Dans le but de remédier à cette situation, nous proposons d'instaurer de vrais programmes de sport à l'école et de les développer énergiquement. Pour ce faire, nous nous inspirerons du modèle anglo-saxon et nous rendront obligatoire le passage de certains brevets, notamment en natation et dans diverses disciplines athlétiques.

Sport professionnel, semi-professionnel et de spectacle commercial : nous agissons dans le but de faire admettre par les autorités nationales et européennes, à l'instar de l'exception culturelle, une exception sportive qui imposera aux équipes-fanions d'aligner au moins 70% de compétiteurs ayant au moins cinq années de résidence en Wallonie ou à Bruxelles. Participation de nos sportifs aux grandes épreuves internationales : les pouvoirs publics subventionneront la sélection, l'entraînement et les déplacements de nos athlètes avec une attention particulière pour les branches sportives les moins soutenues commercialement. Sport amateur et équipes d'âge: nous invitons les divers pouvoirs publics à créer, développer et entretenir les installations et équipements nécessaires et à subventionner largement la formation et l'activité des entraîneurs et des moniteurs. Les pouvoirs publics mèneront, sans faiblir, une lutte radicale contre le dopage, aussi bien chez les professionnels que dans les milieux sportifs d'amateurs.

6. Politique et économique

- Economie, écologie, énergie

Compte tenu de l'épuisement rapide des énergies fossiles et des matières premières, ainsi que des graves atteintes au climat causé par le réchauffement dû à l'effet de serre, dorénavant politiques économique, écologique et énergétique doivent être intimement liées. Dans les milieux populistes et nationalistes, comme d'ailleurs dans la plupart des courants politiques, un certain nombre de scientifiques et les personnes qui les suivent soutiennent le point de vue selon lequel le réchauffement de la terre (qu'elles ne contestent pas) n'est pas causé par la pollution et les gaz à effet de serre, mais relève d'un cycle climatique tout à fait naturel. D'autres sont d'avis que la terre ne se réchauffe pas. Ces personnes reconnaissent cependant la réalité de l'épuisement des ressources énergétiques fossiles et des matières premières. Ce constat, leur souci de la qualité de notre environnement et d'indépendance énergétique les amènent à soutenir la grande majorité des mesures de type économique, écologique et énergétique prônées dans le présent manifeste.

Dans le régime néolibéral et libre-échangiste, qui s'est imposé au cours des dernières décennies et dans le monde entier, les entreprises privées fonctionnent pour réaliser rapidement un profit maximum. Il appartient, donc, aux pouvoirs publics de concevoir, d'édicter et de faire respecter les règlements qui permettront:

- un recours maximum et diversifié aux énergies et matières renouvelables;
- d'importantes économies d'énergie dans l'industrie, les immeubles publics et privés,

les transports, notamment en développant les transports en commun, le chemin de fer de marchandises, l'utilisation des voies d'eau et en taxant les carburants maritimes et aériens; Ces mesures et d'autres, ainsi qu'une modification importante du comportement de la population, seront cause d'une transformation industrielle fondamentale et de nouveaux développements économiques, ainsi que source de très nombreux emplois.

L'énergie nucléaire ne peut en aucun cas être remplacée par de l'énergie fossile.

Les programmes de sortie du nucléaire seront retardés, si nécessaire. Les recherches et les expérimentations relatives à la fusion nucléaire seront poursuivies sauf s'il est clairement établi qu'il s'agit d'une solution énergétique sans pertinence et avenir.

En matière énergétique, les pouvoirs publics veilleront à exercer complètement leurs responsabilités en soutenant la recherche, en élaborant des plans stratégiques, en contrôlant les producteurs et les distributeurs et en leur imposant de justifier leurs pratiques et leurs tarifs.

Par rapport à une situation environnementale qui se dégrade très rapidement, les objectifs de Kyoto 1 nous paraissent dépassés et insuffisants. Ce qu'on sait de Kyoto 2 nous semble fort peu ambitieux et incroyablement laxiste par rapport au formidable supplément de dégradation qui sera causé par l'irrésistible développement économique et industriel des pays émergents et en voie de développement. Mettre cette partie du monde à l'écart de la réglementation écologique relève du non-sens environnemental et du sabotage écologique.

Si l'idée d'une dette écologique du Nord vis à vis du Sud peut être défendue, la réalité de la dégradation environnementale de la planète et la perspective des nouveaux dégâts écologiques, qui seront provoqués par un développement sans contraintes écologiques des pays du Sud, n'autorisent pas les pays du Nord à rembourser cette dette en achetant des permis de polluer. Par contre, nous préconisons le transfert Nord-Sud de techniques écologiques performantes et le soutien effectif et puissant à des programmes à la fois économiques et écologiques.

D'une manière générale, à l'organisation de marchés d'échanges de permis de polluer, nous préférons l'instauration de systèmes contraignants de normes, de quotas et d'objectifs.

- **Libre entreprise, concurrence et compétitivité, recherche**

Nous nous prononçons pour un régime économique basé principalement sur la libre entreprise. Il appartient cependant aux pouvoirs publics de conserver le contrôle sur les fournitures et les activités de service relatives aux besoins fondamentaux de la personne humaine. Ou bien ils les régleront et y organisant la concurrence, ou bien ils les assureront eux-mêmes, soit qu'ils les subventionnent, soit qu'ils les concèdent en imposant un service universel (eau, éducation, énergie, transport,...).

Dans les secteurs entièrement dédiés à la libre entreprise, les pouvoirs publics veilleront à imposer la libre concurrence et à contrôler strictement son exercice.

Nos entreprises sont handicapées par un coût de main d'œuvre parmi les plus élevés du monde (probablement le plus élevé), compte tenu du niveau extrême des charges fiscales et sociales qui pèsent sur le travail. Celles-ci doivent être sensiblement réduites et ramenées dans la moyenne de nos voisins et principaux concurrents.

Par rapport à ces mêmes concurrents, nos entreprises sont également handicapées par un coût sensiblement plus élevé de l'énergie; les pouvoirs publics agiront pour que la libéralisation du marché de l'énergie débouche effectivement sur un coût concurrentiel de celle-ci.

Toujours pour que notre économie renoue avec la plus haute compétitivité, nous estimons que les pouvoirs publics, spécialement en Wallonie et à Bruxelles, doivent augmenter très rapidement leurs budgets de recherche jusqu'à ce que ceux-ci rattrapent en pourcentage le niveau moyen des pays voisins et celui de nos principaux concurrents. Ils doivent également pousser les entreprises à financer leurs recherches dans la même proportion que leurs concurrentes étrangères. De plus, il convient qu'ils améliorent très sensiblement le statut fiscal des chercheurs, ainsi que les incitants proposés aux organismes scientifiques et aux entreprises afin d'accroître les moyens financiers consacrés à la recherche.

Pouvoirs publics et entreprises privées doivent, ensemble, mettre tout en œuvre pour atteindre rapidement l'objectif d'investir 3% du PIB dans la R&D.

L'accroissement de la compétitivité de nos entreprises ne passe pas par une pratique laxiste de distribution des permis de travail. Ceux-ci ne pourront pas déboucher sur une sorte de droit automatique d'immigration et d'acquisition de la nationalité belge. Les permis de travail ne pourront être attribués que dans des professions insuffisamment représentées sur notre marché de l'emploi. De la même manière, il convient que nos autorités ne se précipitent pas dans l'ouverture de notre marché à la main d'œuvre provenant des nouveaux Etats de l'Union européenne.

- **A propos du capital**

Le capital mondialisé, agité par les jeux et mouvements spéculatifs des marchés financiers, est devenu extrêmement volatile. Il est de moins en moins fidèle à l'entreprise. Les exigences de rendement imposées par les gestionnaires de fonds de pension, de fonds mutuels, de SICAV et de compagnies d'assurances, désireux de dégager des plus-values importantes à très court terme, ne correspondent pas au rythme de l'investissement industriel et du développement commercial. Ce type de management conduit à des manœuvres purement capitalistes (OPA,...) qui sont souvent sans fondement industriel et commercial et qui entraînent des démembrements d'entreprises complètement irrespectueux du personnel et des populations.

Il convient, donc, que les pouvoirs publics prennent des mesures permettant une meilleure fixation et permanence de l'actionariat dans l'entreprise. Dans ce but, ils organiseront:

- la liaison du droit de vote de l'actionnaire à une durée minimale de détention de l'action;
- la récompense des actionnaires fidèles par un droit de vote supérieur, un dividende plus élevé et par un traitement fiscal de la plus-value qui encourage les actionnaires à détenir leurs actions durant plusieurs années;
- l'extension des pouvoirs des autorités publiques chargées de se prononcer sur les OPA en leur permettant de juger sur des critères plus larges que la concurrence et de tenir compte, d'une manière raisonnable, de l'emploi et des plans stratégiques des pouvoirs publics à divers niveaux;
- le rétablissement du rôle du chef d'entreprise comme organisateur et garant de la pérennité et du développement de l'entreprise. Dans cet esprit, il y a lieu de limiter strictement sa rémunération en ce qui concerne sa participation au capital (stock-options,...), de l'intéresser plus aux résultats et aux bénéfices (dividendes,...) et de démembrer les techniques de parachutes dorés;
- l'encouragement (par augmentation des plafonds autorisés) de l'actionariat des salariés, toujours dans un souci de pérenniser l'entreprise, en s'inspirant des exemples français, britannique et espagnol. En effet, on constate que les salariés, quand ils détiennent plus de 10% du capital, peuvent faire obstacle à des OPA hostiles, ainsi qu'à certaines délocalisations et restructurations excessives.

- **Echanges commerciaux**

Nous prônons un système international d'échanges commerciaux aisés et réciproques. Pour nous, ce régime doit être soumis à trois limitations majeures, à savoir : les exceptions culturelle, écologique et sociale.

Par exception culturelle, il convient de reconnaître aux pouvoirs publics le droit de défendre l'identité de leurs populations en avantageant les productions artistiques, littéraires et médiatiques intérieures et même en contingentant et surtaxant les productions étrangères.

Par exception écologique, il faut entendre le droit pour les pouvoirs publics (nationaux et supranationaux, selon...) d'interdire, de contingentier ou de surtaxer les produits étrangers fabriqués sans tenir compte de normes environnementales équivalentes à celles qui sont imposées aux industriels locaux. En effet, nous déplorons que les pays émergents et en voie de développement soient, complètement ou très largement, exonérés du respect dû aux normes et critères environnementaux.

Dans un souci de sauvegarde de la santé et des conditions de vie des populations, il convient que les erreurs écologiques commises par les pays développés ne soient pas reproduites et que les pays émergents et en voie de développement s'engagent immédiatement, avec l'aide des pays développés, dans la voie radicale du développement durable.

Par exception sociale, il est important de reconnaître aux pouvoirs publics le droit d'interdire ou de surtaxer les services et marchandises importés et produits au moyen de main d'œuvre notoirement exploitées, ainsi les enfants, les travailleurs-esclaves,...

Les Etats, membres de l'Union européenne, mettront en œuvre les trois exceptions ci-dessus au moyen des administrations douanières agissant aux frontières de l'Union et sur leurs territoires. De la même façon, ils s'efforceront de lutter contre le dumping et diverses agressions commerciales extracommunautaires irrégulières.

Exception de sécurité alimentaire: voir «agriculture, sylviculture, pêche».

Enfin, nous considérons que les pays en voie de développement peuvent bénéficier d'avantages commerciaux et procéder à des échanges privilégiés avec des pays riches leur permettant de développer en sécurité leurs productions (il ne s'agit, donc, pas de simple transit commercial) et d'affermir leur économie.

- **A propos de la monnaie**

Une banque centrale ne peut pas limiter sa politique au seul objectif prioritaire de la maîtrise de l'inflation. Elle doit pouvoir, quand c'est nécessaire, entendre le pouvoir politique et assouplir sa politique anti-inflation pour arrêter des mesures plus propices à la relance de l'activité économique et finalement de l'emploi.

- **Agriculture, sylviculture, pêche**

Les produits agricoles de première nécessité ne peuvent pas être traités comme des biens marchands ordinaires. Leur production et leur commercialisation doivent être, pour bonne partie, réglementées et orientées par les pouvoirs publics en vue d'assurer le mieux possible l'autonomie (sécurité) alimentaire des populations. Ce principe est applicable dans toutes les parties du monde. Il s'agit d'une exception (exception de sécurité alimentaire) de première importance à l'objectif de libre-échange absolu prôné par l'OMC.

En contrepartie des obligations imposées aux agriculteurs, les pouvoirs publics s'organiseront pour soutenir leurs revenus. Ils veilleront également à encourager les exploitations familiales et à faire en sorte que la vie rurale soit florissante et bien desservie en matière de services publics.

De la même manière, les autorités devront rémunérer les agriculteurs pour les tâches, de plus en plus nombreuses et importantes, qui leur seront imposées dans le cadre du développement et de l'entretien des écosystèmes.

Scientifiques, autorités et agriculteurs devront continuer à agir de concert en vue de protéger la biodiversité, de diversifier les cultures, de diminuer le recours aux engrais et d'améliorer le stockage et le traitement des effluents provenant des élevages intensifs.

Il appartient également aux autorités, compte tenu de leurs responsabilités en matière de sécurité alimentaire, de politique énergétique et d'économie de matières premières, d'arbitrer entre les activités agricoles consacrées, d'une part, à la production de nourriture et, d'autre part, aux cultures énergétiques et à la production d'éléments de construction.

Sylviculture : les pouvoirs publics s'attacheront à promouvoir la diversification des essences en vue de rendre la forêt moins vulnérable aux événements extrêmes (tempêtes, attaques parasitaires, sécheresse,...) et à orienter la production de bois vers le secteur de la construction.

Les produits des pêches maritimes et intérieures et de la pisciculture sont également appelés à participer aux programmes de sécurité alimentaire. En conséquence, les pouvoirs publics n'hésiteront pas à réglementer la pêche et à soutenir le secteur. Pour préserver et reconstituer les réserves, les autorités nationales et internationales devront, aussi bien dans les eaux territoriales qu'en haute mer, réglementer les prises, avec l'aide des canonnières si nécessaire. Les contrôles de pêche doivent porter non seulement sur les navires-usines et les grosses unités, mais également sur les embarcations modestes et les instruments et moyens utilisés pour la pêche clandestine.

- **Finances et fonction publiques**

Les pouvoirs publics veilleront à présenter et exécuter des budgets en équilibre en s'abstenant, pour maintenir cet équilibre, de recourir à des opérations « one shoot » importantes.

Ils s'efforceront de réduire drastiquement leurs dettes et de constituer des réserves en vue de faire face à des déséquilibres prévisibles et attendus (vieillesse, ...).

En Région wallonne, l'emploi public est incroyablement élevé. Or, les pouvoirs publics n'ont pas comme fonction de créer de l'emploi, mais bien d'organiser un contexte favorable à son développement. On veillera, donc, à y réduire l'emploi public. On procédera progressivement, au fur et à mesure des départs à la retraite des agents, de manière à diminuer les dépenses administratives et permettre aux pouvoirs publics de développer leurs investissements, sources de croissance et d'activité, et leurs programmes économiques et divers.

On réorganisera des administrations moins nombreuses, mais disposant d'agents plus motivés parce que dépolitisés, responsabilisés, évalués et bénéficiant de rémunérations plus élevées.

7.Santé, sécurité sociale, lutte contre la pauvreté

- Santé publique

Face à la progression d'épidémies venant de pays étrangers et à la reprise de maladies anciennes causées par l'augmentation de la pauvreté, les pouvoirs publics se doivent de renforcer leurs programmes de dépistage et de soins, tout particulièrement concernant le SIDA.

Les personnes admises sur notre territoire dans le cadre du permis de travail, des demandes d'asile et du regroupement familial seront soumises à des examens médicaux approfondis.

Santé et éthique: nous nous prononçons pour un strict respect de la vie humaine. A ce titre, tout en n'imposant pas à nos parlementaires une discipline de vote qui irait à l'encontre de leur conscience et conviction, nous estimons qu'en matière:

- d'avortement, en nous basant, les uns, sur la nécessité démographique et, les autres, sur des convictions morales ou religieuses, il convient que le recours à cette pratique reste exceptionnel et justifié par des raisons médicales ou des circonstances graves. Nous souhaitons que la législation soit modifiée dans ce sens;

- d'euthanasie, la loi en vigueur est purement formelle et statutoire. Il convient, donc, de l'abroger. Nous considérons que les médecins et les parents, qui refusent de s'engager dans des soins qui relèvent de l'acharnement thérapeutique ou qui décident de les interrompre, ne peuvent pas être poursuivis pénalement;

- de recherche médicale, il convient que les pouvoirs publics s'organisent pour que celle-ci ne débouche pas sur des pratiques eugéniques non thérapeutiques et sur le clonage d'êtres humains.

Nous refusons que, dans les hôpitaux publics ou subventionnés, les effectifs des médecins et des infirmiers, spécialement en ce qui concerne les services de garde, soient augmentés pour satisfaire à des exigences religieuses ou culturelles de séparation des sexes. Nous considérons également que les opérations de réfection des hymens ne peuvent pas être assimilées à des actes de soin. Dans le même esprit, nous estimons que la délivrance par un médecin d'un certificat de virginité revient à commettre une faute. Celle-ci, que nous souhaitons pénaliser, consiste à participer à une coutume machiste qui humilie la femme et qui encourage sa soumission. De la même manière, nous dénonçons la passivité des autorités à décourager et réprimer certaines coutumes de groupes culturels, ethniques ou tribaux, ainsi la pratique de l'excision.

- Economie et sécurité sociale

L'efficacité et la qualité des divers régimes de la sécurité sociale dépendent directement des performances de l'économie (cotisations sociales des employeurs et travailleurs,...), ainsi que du bon état des finances publiques.

Actuellement, le financement de la sécurité sociale pèse essentiellement sur le travail avec d'importantes conséquences sur l'emploi. Les pouvoirs publics se doivent de diminuer cette charge quitte, si nécessaire, à compenser cette diminution au moyen de recettes fiscales provenant d'autres secteurs.

- Retraites

Le vieillissement de la population est une réalité indéniable. Celle-ci doit être prise en compte sur les plans politique et économique.

Il est devenu inévitable de retarder l'âge de la retraite, mais en tenant compte du caractère pénible de certaines activités professionnelles. Heureusement les progrès de la santé des seniors permettent qu'il en soit ainsi.

Le montant des retraites légales (premier pilier) ne pourra atteindre un niveau décent, c'est à dire sensiblement plus élevé qu'aujourd'hui, que si les actifs sont assez nombreux pour soutenir les personnes âgées. En même temps qu'ils préserveront et amélioreront le régime légal, les pouvoirs publics encourageront les employeurs et les travailleurs à s'organiser et à épargner en groupe (deuxième pilier). Ils favoriseront l'épargne individuelle en vue de la retraite (troisième pilier).

En ce qui concerne le premier pilier, nous proposons de mettre à l'étude un régime de pension nationale identique pour tous à mettre en place progressivement tout en respectant les droits actuellement acquis.

- **Maladie-invalidité, assistance personnalisée et assurance dépendance**

L'amélioration du régime actuel doit porter sur le développement des contrôles et des soins préventifs, l'aide aux malades souffrant d'affections chroniques et coûteuses à soigner, ainsi que le soutien médical des personnes les plus défavorisées.

Pour améliorer le soutien aux personnes gravement handicapées, nous instaurerons le budget d'assistance personnalisée. Ce système permettra de personnaliser l'assistance dont les usagers disposent en fonction de leurs besoins individuels, de leurs capacités, des circonstances de la vie et de leurs aspirations.

Pour mieux soutenir les personnes âgées, nous prôtons l'instauration, en Wallonie et à Bruxelles, d'une assurance dépendance.

En vue de dépolitiser l'institution mutualiste et de réaliser d'importantes économies de frais d'administration, nous proposons de mettre à l'étude un programme de regroupement des organismes existants.

- **Chômage**

Elimination des pièges à l'emploi : la faible différence entre l'indemnité de chômage et la rémunération minimale, le fait que travailler se révèle souvent plus coûteux que chômer entraînent des refus très fréquents d'acceptation d'emploi. Les pouvoirs publics doivent corriger énergiquement cette situation en utilisant tous les moyens dont ils disposent (fiscalité, cotisations sociales, politique de mobilité, encouragement à travailler en région flamande,...).

Le principal moyen d'éradiquer le chômage, spécialement celui des jeunes, est de développer la formation professionnelle, malheureusement très insuffisante et souvent inadaptée en Wallonie et à Bruxelles. Pour nous, il s'agit d'une priorité politique absolue.

Les chômeurs qui refusent ou abandonnent systématiquement des emplois et qui n'acceptent aucune reconversion ou formation professionnelles ne peuvent pas être mis sur le même pied que les chômeurs qui sont actifs dans la recherche d'un emploi et engagés dans des programmes de reconversion ou de formation professionnelle. De la même manière, ces chômeurs ne peuvent pas être traités comme les personnes qui, par suite de divers accidents de la vie, bénéficient d'un régime d'assistance. C'est pourquoi, les pouvoirs publics créeront, en prolongement des sanctions d'interruption des indemnités de chômage et sous le contrôle des tribunaux du travail, un régime de minimum social applicable aux réfractaires à l'emploi.

- **Lutte contre la pauvreté**

Nous n'arrêtons pas de dénoncer l'inquiétante progression de la pauvreté dans notre pays, spécialement en Wallonie et à Bruxelles. Les pouvoirs publics veilleront à augmenter sensiblement et à adapter les prestations d'assistance et les indemnités sociales les moins élevées, spécialement les retraites les plus faibles. De plus, et complémentirement à la politique de formation professionnelle évoquée ci-dessus, ils devront développer d'importants programmes d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue française comme indiqué en divers endroits du présent manifeste.

Assistance: nous proposons de réorganiser le règlement du minimum d'intégration sociale de telle manière que les services sociaux des CPAS puissent verser eux-mêmes les loyers et d'autres prestations (études,...) ou attribuer des chèques spécifiques.

8. L'Europe et le reste du monde

- Europe

Les frontières de l'Union européenne doivent se limiter au tracé du Vieux Continent et à celles des territoires situés hors d'Europe des Etats-membres dont la population réside majoritairement en Europe. Clairement: nous estimons que la Russie est en droit de solliciter son adhésion à l'Union et que la Turquie doit rester en dehors de l'Union.

L'Union européenne doit rester la structure politique dans laquelle s'organise la coopération entre Etats souverains, aux moyens d'institutions communes, sur des matières mises en commun par le biais de traités soumis obligatoirement à des referendums nationaux. Les Etats-membres doivent pouvoir se retirer de l'Union européenne.

Au-delà des développements commerciaux intra-européens, la réglementation commune et la gestion par les institutions européennes doivent viser à l'amélioration effective des conditions de vie de la population, ce qui implique de refuser les priorités actuelles des dirigeants ultralibéraux européens qui sont principalement soucieux de libre-échange et de concurrence sans préoccupation sociale et qui restent sans réaction efficace face à des échanges mondialisés, sauvages et sans contrôle éthique, social et écologique.

En ce qui concerne les budgets de l'Union, nous exigeons : la suppression, au plus tôt, de la correction avantageuse en faveur de la Grande Bretagne ; un contrôle très strict de l'utilisation des subventions et de leur acheminement jusqu'à leurs destinataires; la purge du budget des dépenses administratives inutiles ou trop onéreuses et des frais de propagande intra-européens en faveur des institutions et des responsables de l'Union elle-même.

Nous exigeons également une réglementation plus stricte du lobbying qui entoure les institutions européennes.

- Hors d'Europe

Le premier objectif d'une bonne politique étrangère est de favoriser la paix et la sécurité partout dans le monde, avec une attention spéciale pour les pays voisins.

Dans les relations internationales, nous prônons le respect de l'identité de chacun de nos interlocuteurs et tenons à nous comporter, vis à vis d'eux, sans complexe pénitentiel et sentiment débiteur par rapport au passé.

Le deuxième objectif de notre diplomatie est la défense de nos intérêts nationaux, régionaux et communautaires, lesquels, compte tenu de la structure institutionnelle du pays, imposent un haut niveau de concertation entre les divers responsables de relations extérieures.

Engagements militaires belges à l'étranger : ceux-ci doivent être complètement réexaminés en considérant que les moyens en personnels et budgets consacrés à la force publique doivent être prioritairement affectés au rétablissement de la sécurité de nos compatriotes. Avant de s'efforcer d'imposer le droit à l'étranger, il convient d'éradiquer les zones de non-droit qui se développent en Belgique.

- Aide au développement

Dans un esprit de relations fraternelles entre peuples et en vue de fixer et de développer les populations sur les terres qu'elles occupent, les pouvoirs publics des pays riches augmenteront très sensiblement les fonds et moyens qu'ils consacrent à l'aide au développement.

Ils s'efforceront d'atteindre très rapidement un niveau minimal d'aide équivalent à 1,5% de leur PIB. Ils veilleront à ne pas saupoudrer leur assistance et à prendre les mesures nécessaires pour que les fonds de l'aide ne soient pas détournés au profit de dirigeants corrompus.

Les coopérants seront des cadres, des conseillers et des techniciens formés et expérimentés. On évitera de recourir à des gadgets du type service civil volontaire ouvert à toutes les bonnes volontés et aux amateurs de dépaysement.

Les pays soucieux d'aide au développement doivent s'abstenir de piller les faibles réserves de cadres techniques disponibles dans le tiers-monde et veiller scrupuleusement au retour effectif des futurs cadres de ces pays qui sont formés chez eux au titre de l'aide au développement.

9. Divers

- Politique du logement

Jusqu'il y a peu d'années, la Wallonie et Bruxelles disposaient d'un parc immobilier, ancien mais suffisant. Le prix d'achat des immeubles et le coût des loyers étaient moins élevés que dans les pays voisins. Aujourd'hui, nous vivons une grave crise du logement. Cette situation est le résultat de la pression immobilière causée par une importante immigration de peuplement incontrôlée, par de nombreuses années d'inactivité des pouvoirs publics en matière de logements sociaux et, dans la région bruxelloise, par l'installation d'un grand nombre de fonctionnaires européens et de cadres internationaux. Cette crise se développe dans un environnement de chômage endémique très important.

Logement social: les Régions wallonne et bruxelloise tentent de résorber leur retard en matière de création de logements. Elles s'efforcent également d'assainir et de moderniser le parc existant. Ces efforts ne sont malheureusement pas à la hauteur des nécessités. Il convient, donc, de les amplifier, notamment en recourant au partenariat public-privé et en privilégiant des implantations par petits groupes de logements dans des cadres de mixité sociale.

A sein des logements, il est de la plus haute importance de ramener une meilleure qualité de vie en:

- 1) rétablissant prioritairement la sécurité dans les grands ensembles;
- 2) imposant aux occupants le respect d'une charte par laquelle ils promettent, sous peine de sanction (jusqu'à l'expulsion), de se comporter tranquillement, conformément à nos us et coutumes.

En matière d'attribution des logements sociaux, la nouvelle réglementation de la Région bruxelloise n'a pas diminué la pratique clientéliste des partis traditionnels.

Quant aux nouvelles règles récemment d'application en Wallonie, nous considérons qu'il est encore trop tôt pour nous prononcer sur leur efficacité par rapport au but d'attribution objective poursuivi. De toute manière, nous considérons que les logements sociaux doivent être prioritairement attribués aux personnes les plus défavorisées, ce qui est loin d'être le cas actuellement en Wallonie et à Bruxelles.

Rapports entre propriétaires et locataires: aujourd'hui, proposer une maison ou un appartement en location relève de l'aventure pure et simple, spécialement dans le cas des petits propriétaires. Nous considérons qu'il convient de revoir plusieurs réglementations en la matière, notamment celles qui imposent aux propriétaires de payer certaines dettes de locataires défaillants.

Adaptation des logements privés aux contraintes énergétiques et environnementales : nous soutenons les réglementations récentes concernant les performances énergétiques des nouvelles constructions. Nous estimons même qu'il convient de les renforcer. A cet effet, les

pouvoirs publics se doivent d'étudier et de mettre en œuvre leur meilleure ingénierie fiscale et financière au bénéfice des propriétaires et des locataires.

Enfin, nous ne pourrions pas nous dispenser d'améliorer très sensiblement les performances énergétiques des constructions existantes, ce qui suppose que les pouvoirs publics, au-delà des moyens actuellement disponibles, étudient et mettent en œuvre un vaste plan de normes et de soutien aux améliorations et transformations.

- **Bien-être animal**

Nous attachons beaucoup d'importance au bon traitement des animaux, aussi bien dans le cadre de l'élevage et du commerce que dans celui des animaux de compagnie et celui de l'expérimentation en laboratoire. Sur ce dernier point, nous estimons qu'il y a lieu de la remplacer, partout où c'est possible, par des techniques alternatives.

Aux difficultés bien connues dans le domaine de la protection animale, s'ajoute aujourd'hui le développement incontrôlé de l'abattage rituel. Il s'agit d'une pratique barbare et, bien souvent, anti-sanitaire qui doit être absolument éliminée.

Dans tous les domaines de la protection animale, la législation doit être renforcée et développée dans un Code du Bien-être animal, construit autour d'un délit de maltraitance portant des sanctions plus dissuasives que celles qui existent actuellement.

L'application de la législation doit être strictement contrôlée sans considérations électoralistes (éleveurs, transporteurs, fidèles musulmans,...).

Races de chiens réputés dangereux: pour que les propriétaires de chiens s'y retrouvent, nous proposons l'adoption de mesures de sécurité au niveau national, ainsi que l'instauration d'un brevet spécial, obligatoire et préalable à la détention de ces chiens.

- **Repos hebdomadaire**

Nous assistons à un élargissement incontrôlé des heures d'ouverture des commerces, notamment la prolifération d'établissements ouverts 24 heures sur 24 et l'augmentation des ouvertures le dimanche. Nous estimons qu'il est urgent d'arrêter la progression de ce mouvement et de mettre bon ordre dans la pratique actuelle qui se développe largement au-delà des lois et règlements. Il convient d'en revenir à un strict respect de la journée de repos hebdomadaire.

Celle-ci doit, le plus possible, s'aligner sur le repos dominical afin de ménager pour un maximum de personnes l'occasion de se retrouver en famille et de participer, socialement et amicalement, à des activités culturelles, religieuses, sportives, touristiques,...

*Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,*

Au cours de votre lecture, vous aurez constaté qu'un certain nombre de nos positions et propositions sont radicales. Sachez, cependant, qu'il n'en est aucune qui ne soit pas mise en œuvre dans l'un ou l'autre pays hautement démocratique.

Nous vous remercions pour l'attention que vous nous avez prêtée.

Nous restons à votre disposition pour les éclaircissements complémentaires, échanges de vues ou débats que vous souhaiteriez.

Le Bureau politique